



Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 08 Février 2010 - 20 h 00

L'an deux mil dix, le huit février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, ALLO Louis, ECOBICHON Isabelle, ANGEE Jean, BLANCHET Madeleine, GOUBIN Francis, LE BORGNE Daniel, LUCIA Claudine, TERTRE Fernand, EDY Yvon, LAUBE Lionel, LE NOUVEL Jérôme, GUYONY Nathalie, RABET Laurent, HIREL Henri, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, FAUCILLON Emmanuel, DENEUX Jean

Absents Excusés : TURBAN Véronique (Procuration à RABET Laurent), MAITRALLAIN Patrick (Procuration à Jean ANGEE), PASCO Annie (Procuration à HIREL Henri)

Le Conseil Municipal a désigné Jérôme Le Nouvel, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Finances et Gestion du Personnel

✓ Vote des Subventions 2010

Le tableau récapitulatif des propositions de la commission des Finances

Monsieur Jean Angée indique aux membres du conseil municipal que la proposition est de reconduire les parts fixes des subventions :

- 107 € pour une association Ploeucoise
- 37 € pour une association ou un organisme extérieur

A cette part fixe s'ajoute une part variable lorsque l'association encadre des jeunes. Il est proposé de revaloriser le forfait par jeune à 8€50

En outre, différentes demandes de subventions sont parvenues en mairie. La commission des finances propose de reconduire la plupart de celles de l'année dernière et d'accorder une subvention aux demandes supplémentaires suivantes :

- 107 € pour l'amicale du personnel du Coadou
- 107 € pour l'association des Anciens Sapeurs Pompiers de Ploeuc
- 37 € pour Ultimo, épicerie sociale de L'Hermitage Lorge
- 37 € pour l'association « Rayon de Soleil » (parents des résidents du Coadou)

Il convient aussi de rajouter une subvention « réserve » de 600 € pour l'aide lors de catastrophes naturelles. Ainsi la commission des finances propose d'accorder dans le cadre du tremblement de terre d'Haïti, 300 € à l'ONG POMPIERS SANS FRONTIERES, dans le cadre de son action sur place.

Le conseil municipal s'interroge sur l'absence de l'amicale laïque section badminton dans le tableau des subventions. Il est proposé d'accorder une subvention de 107 euros au titre de l'année 2010

L'Association AAMY renonce à sa subvention en 2010, l'organisation de son exposition « Talents d'Hiver » supposant une assurance supplémentaire. Cette charge (autour de 110 euros) est supportée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la proposition de la commission des finances quant à l'octroi des subventions au titre de l'année 2010.**
 - **Autorise la mise au paiement des subventions suivant le tableau annexé**
 - **Demande à ce que la commission Animation réétudie le partage des subventions pour l'exercice 2011**
- ✓ **Renouvellement Convention ATESAT (assistance technique DDEA)**

La convention d'assistance technique de la DDEA arrive à échéance au 31 décembre 2009. Une réunion d'information sur le renouvellement de cette convention doit être organisée avec M. Yvon Corbic de l'unité territoriale de Saint Briec. Proposition de reporter la décision de renouvellement lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte du report de la question du renouvellement de la convention ATESAT entre la commune de Ploeuc-sur-Lié et la DDEA.**
- **Demande à ce que cette question soit remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal après négociation avec la DDEA**

✓ **Convention avec le collège Eugène Guillevic relative à l'utilisation du gymnase**

La convention avec le collège Eugène Guillevic relative à l'utilisation du gymnase du collège a été renouvelée le 2 février dernier.

La nouvelle convention fixe les modalités d'utilisation du complexe sportif dont la construction a été financée à parts égales entre le conseil général des Côtes d'Armor et la commune de Ploeuc-sur-Lié, en 1992. En contrepartie de ce financement, la commune peut mettre à disposition des associations, le gymnase, en dehors du temps scolaire.

Ainsi les associations de Badminton, de Basket, de Football ainsi que l'EPMS du Coadou utilisent le gymnase de façon hebdomadaire.

La convention initiale partageait les charges de fonctionnement ainsi :

- Les frais d'entretien et d'énergie, pour la commune
- L'acquisition de matériel et les petites réparations, pour le collège

Constatant un déséquilibre entre les frais engagés par la commune et ceux par le collège, des négociations sont en cours avec les services du Conseil Général afin que ce dernier puisse participer financièrement aux charges de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte du renouvellement de la convention liant le collège Eugène Guillevic, le Conseil Général des Côtes d'Armor et la Commune de Ploeuc-sur-Lié quant à l'utilisation du gymnase**
- **Autorise Daniel Denis, Maire de Ploeuc-sur-Lié, à signer la convention lorsque les dispositions financières seront négociées**
- **Demande à ce que les nouvelles dispositions financières soient présentées lors d'un prochain conseil municipal.**

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ Création de la Zone de Développement Eolien

La Zone de Développement Eolien est constitué de deux secteurs situés au nord de la commune, à proximité des villages de Caribet et de la Touche aux Moines. Cette ZDE peut contenir une puissance éolienne comprise entre 1MW et 16MW. Le potentiel éolien observé sur l'aire d'étude est supérieur au seuil indiqué dans les circulaires ministérielles. De plus, les capacités de raccordement au réseau électrique sont suffisantes et proches. L'implantation d'éoliennes sur ce secteur jouira également d'une bonne intégration paysagère car elles seront alignées avec un écartement régulier, en cohérence avec le massif forestier à proximité.

L'arrêté préfectoral portant la création de la Zone de Développement Eolien sur le territoire de la commune de Ploeuc-sur-Lié, a été signé le 18 décembre 2009 par le secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor. Cet arrêté reprend l'avis favorable rendu par la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du 3 décembre 2009. La création d'une ZDE ne vaut pas nécessairement accord du permis de construire. Le porteur potentiel du projet devra joindre, à sa demande de permis de construire, une étude d'impact, avec un volet paysager. C'est à l'issue de l'instruction de ces éléments que sera donnée une autorisation ou non d'implantation.

Le conseil municipal, en date du 26 septembre 2007, a autorisé la société Nordex à négocier les terrains avec les propriétaires, en vue de créer un parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte de la création d'une Zone de Développement Eolien au nord de la commune de Ploeuc-sur-Lié.**
- **Valide l'autorisation de négocier de la société Nordex, sous condition que la société puisse présenter son projet dans les plus brefs délais.**

✓ **Compromis de Vente – Lotissement La Porte Hugues**

Deux nouveaux compromis de vente ont été signés pour le lotissement de la Porte Hugues :

- Lot n°5 : M. et Mme THOMAS, demeurant rue de Guihet à Ploeuc-sur-Lié
- Lot n°6 : M. BANNIER et Mlle MEHEUST, demeurant au village de Guihet à Ploeuc-sur-Lié

Seul un lot n'a pour l'instant pas trouvé preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la signature des deux compromis de vente : l'un avec M. et Mme THOMAS pour le lot n°5 et l'autre avec M. BANNIER et Mlle MEHEUST pour le lot n°6**
- **Autorise le Maire ou M. Patrick Maitrallain, adjoint à l'urbanisme, de signer tout acte nécessaire à cette vente auprès de Me DANREE LE MAITRE chargée de l'établissement de l'acte.**

✓ **Location Salles Communales**

M. Daniel DENIS, Maire, indique que trois demandes d'exonération de location de salles sont parvenues :

- Foyer Socio Educatif du collège Eugène Guillevic qui a organisé une après midi conte à la salle des écolailles avec entrée payante qui souhaitait la gratuité de la salle
- Les huit associations organisatrices des six soirées théâtrales souhaitaient une seule facturation pour les six utilisations de salle
- La Ploeucoise Football étant obligé d'avancer son repas « Jarret/Frites » à cause des élections, ils souhaitaient la gratuité de la salle

M. Daniel Denis, Maire, indique qu'il n'a donné suite à aucune de ces demandes. Il ajoute en outre qu'il a été décidé d'exonérer de location les salles utilisées dans le cadre des galettes des rois des associations (hors salle des fêtes)

Travaux

✓ **Démarrage chantier de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours**

Le chantier de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours a démarré selon le calendrier prévu, le 18 janvier dernier. Actuellement, le chantier est à la phase démolition et le gros œuvre devrait intervenir au cours du mois de février.

Si le planning est respecté, la réception des travaux devrait se faire pour le mois de septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte de l'avancée des travaux de la restructuration du Centre d'Incendie et de Secours**

✓ **Point sur les travaux de l'école élémentaire**

La 1^{ère} tranche du chantier de restructuration et d'extension de l'école élémentaire devrait être achevée au mois de mars. Les travaux de peintures ainsi que la pose des sols sont en cours de réalisation. Les semaines de vacances du mois de février seront mises à profit pour réaliser des aménagements extérieurs. Le déménagement vers les nouveaux locaux devrait se faire pendant les vacances scolaires d'avril.

Les ordres de travaux de la 2^{nde} tranche ne seront signés que lorsque le déménagement aura été effectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte de l'avancée des travaux de la restructuration et l'extension de l'école élémentaire**

Affaires Diverses

✓ **Recrutement Cuisinier Cuisine Centrale - CAE**

Par délibération du 15 décembre 2009, le conseil municipal avait autorisé le recrutement d'un cuisinier pour la cuisine centrale en C.A.E « Passerelle » (Contrat d'Aide à l'Emploi destiné aux moins de 26 ans). La mission locale pour l'emploi a proposé plusieurs candidatures.

Nolwenn Le Bigot, 25 ans, de Plaintel a été recrutée et occupe le poste depuis le 1^{er} février pour une année. Rappelons qu'en C.A.E. « Passerelle », l'Etat prend en charge 95 % du salaire brut et l'employeur est exonéré d'une partie des charges patronales. (Seule la CSG subsiste)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide le recrutement d'un cuisinier sous forme d'un C.A.E. « Passerelle » pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} février 2010**

✓ **Pont du Moulin Rolland**

Le pont du Moulin Rolland est une infrastructure routière vétuste qui doit être remplacée. Un programme de travaux avait été établi pour un montant estimatif total de 27 000 € (somme inscrite au budget 2009).

Une étude béton s'avère nécessaire pour la réalisation de ces travaux. Après consultation, il s'avère que le bureau d'études BSO est le mieux disant avec une proposition à 500 € HT.

Proposition de désigner le bureau d'études BSO pour réaliser l'étude béton des travaux du pont du Moulin Rolland.

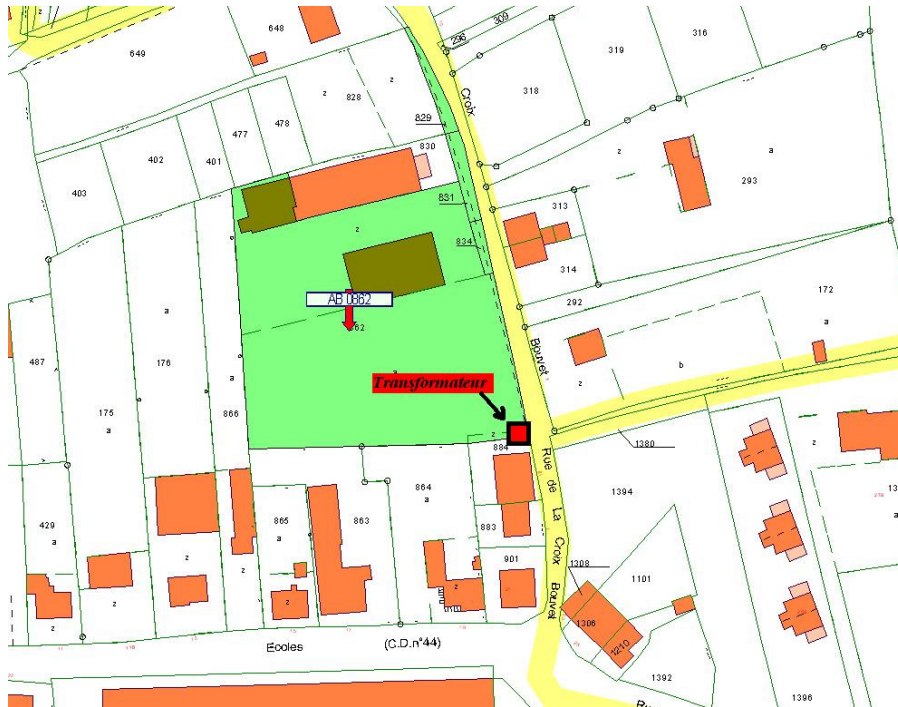
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide le choix du bureau d'études BSO pour réaliser l'étude béton des travaux du Pont du Moulin Rolland, pour un montant de 500 € HT**

✓ Renforcement réseau rue de la Croix Bouvet

Sans le cadre du renforcement du réseau électrique rue de la Croix Bouvet, il est nécessaire d'installer un transformateur électrique sur un terrain appartenant à la coopérative du Gouessant.

Après négociation, la coopérative accepte de céder 12 m² à la commune pour 10 € du m²



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide la proposition de la coopérative du Gouessant quant à la cession de 12 m² à la commune pour l'édification d'un transformateur électrique, pour 10 € du m²
- Autorise Daniel Denis, Maire, à signer toute pièce nécessaire à cette acquisition
- Indique que les frais de bornage ainsi que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de la commune de Ploec-sur-Lié.

✓ Dissolution de régies

Il convient de procéder à la dissolution de certaines régies devenues inactives :

- Régie location Salle des Fêtes
- Régie Transports Scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constate l'inactivité des régies « Location Salle des Fêtes » et « Transports Scolaires »
- Décide de dissoudre les deux régies ci-dessus nommées

✓ **Facturation Hors Contrat Cuisine Centrale**

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé que la facturation hors contrat de la cuisine centrale ne devait plus recevoir l'approbation du conseil municipal, si cette facturation résultait d'un accord écrit entre le maire, le cuisinier gestionnaire et l'établissement.

La Trésorerie Générale a refusé cette nouvelle formule et souhaite que de façon trimestrielle le conseil municipal statue sur la facturation hors contrat.

- ALSH (CAP4) : 93,88 € HT
- EPMS LE COADOU : 1 467,60 € HT
- MAS LE PETIT CLOS : 168,14 € HT
- AMICALE DES MUNICIPALUX : 1 432,87 € HT
- EHPAD : 1 413,68 € HT
- MAIRIE : 267 € HT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES : 204 € HT
- CCAS : 64,90 € HT

150 repas ont également été livrés aux restaurants scolaires de l'Hermitage Lorge au mois de décembre. Proposition de facturer sur la base de 3,32€ HT/ repas comme en février 2009 :

- $150 \times 3,32 = 498$ € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la facturation hors contrat de la cuisine centrale pour le 4^{ème} trimestre 2009**
- **Demande à ce que les titres de recettes soient émis dans les plus brefs délais**

✓ **Conditions d'octroi de la prime annuelle du personnel**

M. Jean Angée, adjoint aux finances, indique qu'il serait souhaitable de modifier la délibération du 15 décembre 2009 relative aux conditions d'octroi de la prime annuelle du personnel

Il propose la suspension de la prime annuelle après 15 jours d'arrêts de travail cumulés, consécutifs ou non, quelque soit la nature de l'arrêt sauf pour la maternité, l'accident du travail et la maladie professionnelle. Le décompte s'effectuera sur les 12 mois précédant l'arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la modification de la délibération du 15 décembre 2009 relative aux conditions d'octroi de la prime annuelle du personnel**
- **Indique que l'application des nouvelles règles d'octroi de la prime annuelle est effective au 1^{er} janvier 2010.**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H30